

# L'Europe et la protection des invertébrés

## Les papillons aux Pays-Bas

par J.G. van der Made  
et Irma Wynhoff

Société néerlandaise de protection des papillons - Postbus 506 - NL-6700 AM Wageningen (Pays-Bas)

La réintroduction des papillons est devenue un outil à la mode aux Pays-Bas pour conserver la nature. Par rapport à l'expérience britannique, les défenseurs de l'environnement ont pourtant mené, chez nous, peu d'actions de ce genre. Si l'on fait un bilan des réintroductions au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, on constate qu'un petit nombre d'espèces seulement a survécu plus de trois ans. Conformément aux recommandations formulées par l'UICN en matière de réintroduction, le ministère néerlandais de l'Agriculture, de la gestion de la nature et de la pêche a élaboré un ensemble de conditions pour les réintroductions qui sont pour l'essentiel les suivantes :

- une réintroduction ne doit être entreprise que dans les cas où l'espèce concernée a disparu en raison des activités humaines ;
- la réintroduction ne doit pas avoir lieu si les causes qui sont à l'origine de l'extinction de l'espèce n'ont pas été supprimées ;
- la réintroduction ne doit avoir lieu que dans les zones où les besoins en matière d'habitat ont été satisfaits ;
- il faut posséder des connaissances suffisantes sur l'écologie des espèces.

Le Programme gouvernemental de conservation des papillons comportait un programme expérimental de réintroduction qui a commencé en 1990 avec l'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) et l'Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*). Ces deux espèces

avaient disparu des Pays-Bas depuis 1972, alors qu'elles ne cessent maintenant de se multiplier. L'Azuré des paluds s'est propagé en différents endroits de la réserve et à l'extérieur de celle-ci. En 1995, il a colonisé les accotements de petites routes des environs immédiats. L'Azuré de la Sanguisorbe ne se développe que dans une seule prairie, celle où la réintroduction a débuté. Les individus utilisés pour la réintroduction ont été capturés à Cracovie, en Pologne. En 1993, une réintroduction régionale de Petits Colliers argentés (*Clossiana selene*) a eu lieu dans l'ouest des Pays-Bas, sur des tourbières. Le Petit Collier argenté a beaucoup régressé au siècle dernier et dans certaines régions du pays, l'espèce a même complètement disparu.

La population de la seconde génération est passée de 25 à 40 individus en 1994, à 350 ou 400 en 1995, surtout en raison de la gestion du service des forêts d'État.

En 1995, une autre réintroduction a eu lieu dans la province de la Drenthe : 30 Damiers Athalies (*Mellicta athalia*) ont été lâchés dans une zone de bruyère sèche parsemée de taillis de chênes.

On peut tirer les conclusions suivantes de cette expérience :

- la réintroduction peut, dans certains cas, constituer un bon outil de restauration de la nature ;
- la réintroduction n'est censée avoir réussi que lorsque la population s'est bien développée et qu'elle a pu se propager à d'autres zones ;
- la gestion des réserves naturelles consacrées à certaines espèces n'est acceptable que pour une période limitée ;
- la réintroduction favorise la recherche écologique sur les espèces menacées ;
- elle contribue à sensibiliser la population à la conservation de la nature.

Cet article a été publié dans la revue *Naturopa* (n°82/ 1996) du Conseil de l'Europe.

Profitons-en pour signaler qu'il existe une revue hollandaise consacrée aux papillons, il s'agit de *Vlinders* éditée par le "Vinderstichting" à la même adresse.

## Bulletin de la Stratégie

Depuis 1997, le Conseil de l'Europe publie tous les deux mois le *Bulletin de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère*. Ce bulletin de 8 pages est chargé de diffuser l'information sur la mise en œuvre des différents Domaines d'action de la Stratégie dans les États, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

Dans cette perspective, le Centre Naturopa publie une nouvelle série "Questions et réponses" afin de présenter un certain nombre de concepts se rapportant aux divers domaines couverts par la Stratégie. Une première brochure intitulée "Biodiversité : questions et réponses" était parue en 1996. Fin 1997, deux nouveaux numéros ont été publiés : Agriculture et biodiversité (n°2) et Tourisme et environnement (n°3).

Ces brochures s'adressent en priorité aux décideurs nationaux, régionaux et locaux concernés par les programmes de développement touristique et agricole, les instituts de formation, les organisations non gouvernementales actives sur ces terrains. Un point est fait sur les problèmes posés, l'impact de ces activités sur l'environnement et la biodiversité ainsi que les moyens de contrôler et de diminuer les effets négatifs.

Centre Naturopa - Conseil de l'Europe - 67075 Strasbourg Cedex.

Cette rubrique a été réalisée grâce à la participation du groupe des experts de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe et le concours de l'Agence Européenne de l'Environnement, du Centre Thématique Européen pour la Conservation de la Nature et du service de documentation du Centre Naturopa du Conseil de l'Europe.